

LIGUE HAUTS DE France d'AIKIDO et de BUDO
Siège Social : 367 rue Jules Guesde
59650 VILLENEUVE D'ASQ

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Saison 2025-2026 – Olympiade 2024-2028

27 septembre 2025

Hôtel de Ville Place Bordeu Waziers – 14h30

Émargement : la liste des clubs mise à disposition, reprenant le nombre de voix, est émargée par les représentants des clubs ou leur mandataire.

N° de club	Désignation	Nb de lic 24/25	Nb de voix	Remarque
61259008	CTAM	18	1	Absent
61259004	J-A-K LAMBERSART	63	3	Représenté
61259006	Association Mouvalloise	42	2	Représenté
61259012	Aïkido Club de Douai	40	2	Présent
61259013	Ecole A-M Wattrelosienne	31	2	Représenté
61259029	Club Léo Lagrange Helleennes	21	2	Absent
61259030	Jumbi Dosa Aïkido Club Grande-Synthe	18	1	Présent
61259032	Waziers Aïkido Club	9	1	Présent
61259035	Aïkido Club de Landrecies	30	2	Absent
61259040	Baisieux Arts Martiaux	60	3	Représenté
61259041	Association Neuvilleoise d'Aïkido	10	1	Représenté
61259045	Aïkido La Madeline	18	1	Représenté
61259052	Aikido Noyelles les Seclin	73	3	Présent
61259053	Aïkido Saint André A.S.A	13	1	Représenté
61259054	Aïkido Fives	9	1	Représenté
61259056	Aïkido Provinois	47	2	Présent
61259057	Aïkido pour tous Tourcoing	7	1	Absent
61259058	Club Lillois de Judo Kendo	13	1	Représenté
61259059	Kaisen Kan	2	0	Présent
61262014	Aïkido Club de Biache	34	2	Présent
61262010	USAO Aïkido	23	2	Présent
61262013	Seichusen Aïkido	20	1	Absent
61262016	Aïkido Vimy	14	1	Absent
62260003	Aïkikai de Noyon	11	1	Présent
62260007	Aïkido Compiègne	43	2	Présent
62260008	Breteuil Aïkido	45	2	Présent
62260014	Aïkido Club de Laigue	64	3	Absent
62260016	Beauvais Aïkido	53	3	Représenté
62260017	Aïkido Chaumont	30	2	Représenté
62280001	Amiens Aïkido	44	2	Présent
62280002	C.A.M	19	1	Présent
62280010	E.D.A.M Amiens	28	2	Représenté
62280017	Aïkido Saint Gratien	34	2	Représenté
62280018	Aïkido Beauquesne	18	1	Présent

LIGUE HAUTS DE France d'AIKIDO et de BUDO
Siège Social : 367 rue Jules Guesde
59650 VILLENEUVE D'ASQ

Sont présents :

Les **clubs de la Ligue Hauts de France** présents ou représentés (ci-dessus).

Les membres du Comité Directeur.

Youlika **MICHALSKI**, Présidente
Caroline **GUICHET**, Vice présidente,
Dominique **MASSIAS**, Secrétaire Générale
Wendy **DESMULLIEZ**, Secrétaire Générale Adjointe
Jean-Pierre **HORRIE**, Trésorier Général
Juan **Carlos DELGADO**, Trésorier Général Adjoint
Cédric **CHORT**, Animateur de la Commission Technique
Ana **DA SILVA**, membre
Raphaël **DURMARQUE**, membre
David **FREMY**, membre
Marion **LEVECQ**, membre
Hélène **MOREAU**, membre
Alexandre **SALOME**, membre

Sont Absents :

Mathieu **DAMADE**, membre
Arnaud **FAURIES**, membre
Baptiste **BUSSON**, membre
Dominique **WATTELLE**, membre

Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire- à 14h35, après l'émargement, la Présidente Youlika MICHALSKI ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et tous et propose de passer à l'ordre du jour.
La Secrétaire de séance est Wendy DESMULLIEZ.
Le quorum est validé, 27 clubs présents ou représentés sur 34 représentant 45 voix sur 57.
L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- ⌚ Approbation des modifications des statuts de la Ligue (Intégration d'un article avec en annexe le contrat d'engagement républicain)

&&&

- Rappel du quorum spécifique et nécessaire pour la modification des statuts - articles des statuts :
15.2. Quorum nécessaire pour modifier les statuts
L'Assemblée Générale ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix, sont présents ou représentés.
Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour, la convocation est adressée aux membres de l'Assemblée 20 jours francs au moins avant la date fixée pour la réunion.
L'Assemblée Générale statue alors sans condition de quorum.
15.3. Majorité nécessaire pour modifier les statuts
Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à une majorité des 2/3 des membres présents ou représentés, représentant au moins les 2/3 des voix exprimées et des bulletins blancs et nuls.

&&&

**LIGUE HAUTS DE France d'AIKIDO et de BUDO
Siège Social : 367 rue Jules Guesde
59650 VILLENEUVE D'ASQ**

Ces statuts ayant été adressés à chacun, après quelques précisions sur le bien-fondé de ces modifications superficielles, et aucune question n'étant posée, il est proposé de passer à leur approbation.

Après un vote, ces statuts sont adoptés à l'unanimité.

Plus aucune question n'étant soulevée, la Présidente remercie les membres présents et lève l'Assemblée Générale Extraordinaire à 14h37.

La Présidente de la Ligue	La Secrétaire Adjointe
Youlika MICHALSKI	Wendy DESMULLIEZ